



Procès-verbal de séance du Conseil Municipal jeudi 28 mars 2013

Salle du Conseil municipal

Mairie de DISSAY

L'an deux mille treize, le 28 mars, à 20h30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur REMBLIER Louis, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 20

Nombre de présents votants : 17

Nombre de pouvoirs accordés : 1

Nombre de suffrages exprimés : 18

PRESENTS : Monsieur Louis REMBLIER, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Françoise DEBIN, Monsieur Michel FRANCOIS, Madame Annick PLUMEREAU, Monsieur Pierre BREMOND, Monsieur François ARANDA, Monsieur Damien AUBRION, Monsieur Aymeric DUVAL, Monsieur Carlos FERREIRA, Madame Denise KARAGUITCHEFF, Madame Annie LEGRAND, Monsieur Dominique LUSSEAU, Monsieur Sébastien PERE, Monsieur Olivier POUZET, Monsieur Jean-Claude RICHARD, Madame Sophie SEGUIN,

POUVOIR : Monsieur Jean-Marie THEBAULT représenté par Madame Françoise DEBIN

EXCUSEE : Madame Arlette BRISON

ABSENTE : Madame Marie-France DUBOIS

Monsieur Aymeric DUVAL a été élu secrétaire de séance

Abstention	Contre	Pour
		18

Mise au vote du Procès-verbal du Conseil Municipal, séance 12 février 2013

Abstention	Contre	Pour
		18

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour et fait appel aux questions diverses qui pourraient y être inscrites.

Mise au vote de l'ordre du jour

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 12 février 2013
- Approbation des comptes administratifs et des reprises de résultat
- Approbation des comptes de gestion de chaque budget
- Vote des Budgets eau, assainissement, camping, Bâtiments locations, Commune, Bêlardière
- Vote des taux d'imposition 2013
- Vote des tarifs municipaux
- Vote des tarifs 2013 Budgets eau et assainissement
- Contribution eaux pluviales
- Subventions 2013
- Demande de subvention pour la mise en place de 3 abris bus
- Demande de subvention à EDF pour les travaux d'aménagement du centre bourg
- Demande de subventions pour les travaux de mesure de débit sur le trop plein du poste du SIVEER
- Demande d'adhésion au SIVEER de la commune de LOUDUN
- Acceptation du lancement d'une Délégation de service public pour le centre de loisirs
- Vente d'un terrain à la bêlardière
- Délibération sur le régime indemnitaire afférent à l'IEMP
- Loyer logement Puygremier
- Questions diverses

Abstention	Contre	Pour
		18

Délibération n° 01/28-03-2013 : Vote du compte administratif 2012 du budget commune

arrête ainsi les comptes

Investissement

Dépenses	Prévu :	3 620 748,67 €
	Réalisé :	1 651 588,93 €
	Reste à réaliser :	1 432 189,30 €
Recettes	Prévu :	3 620 748,67 €
	Réalisé :	2 347 674,40 €
	Reste à réaliser :	1 178 729,10 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	2 775 298,18 €
	Réalisé :	2 508 223,48 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévu :	2 775 298,18 €
	Réalisé :	2 627 372,08 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	696 085,47 €
Fonctionnement :	119 148,60 €
Résultat global :	815 234,07 €

Abstention	Contre	Pour
		18

Délibération n° 02/28-03-2013 : Vote du compte administratif 2012 du budget eau

arrête ainsi les comptes

Investissement

Dépenses	Prévu :	186 593,39 €
	Réalisé :	61 532,99 €
	Reste à réaliser :	100 000,00 €
Recettes	Prévu :	186 593,39 €
	Réalisé :	145 314,11 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	433 987,00 €
	Réalisé :	376 069,63 €
Recettes	Prévu :	433 987,00 €
	Réalisé :	447 661,50 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	83 781,12 €
Fonctionnement :	71 591,87 €
Résultat global :	155 372,99 €

Abstention	Contre	Pour
		18

Délibération n° 03/28-03-2013 : Vote du compte administratif 2012 du budget assainissement

arrête ainsi les comptes

Investissement

Dépenses	Prévu :	400 579,17 €
	Réalisé :	219 488,68 €
	Reste à réaliser :	93 900,00 €
Recettes	Prévu :	400 579,17 €
	Réalisé :	334 296,25 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	242 388,00 €
	Réalisé :	161 413,90 €
Recettes	Prévu :	242 388,00 €
	Réalisé :	209 438,19 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	114 807,57 €
Fonctionnement :	48 024,29 €
Résultat global :	162 831,86 €

Abstention	Contre	Pour
		18

Délibération n° 04/28-03-2013 : Vote du compte administratif 2012 du budget camping

arrête ainsi les comptes

Investissement

Dépenses	Prévu :	1 012,65 €
	Réalisé :	0,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévu :	1 012,65 €
	Réalisé :	1 012,65 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	38 000,96 €
	Réalisé :	24 469,02 €
Recettes	Prévu :	38 000,96 €
	Réalisé :	46 313,18 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	1 012,65 €
Fonctionnement :	21 844,16 €
Résultat global :	22 856,81 €

Abstention	Contre	Pour
		18

Délibération n° 05/28-03-2013 : Vote du compte administratif 2012 du budget bâtiment location

arrête ainsi les comptes

Investissement

Dépenses	Prévu :	237 042,14 €
	Réalisé :	237 042,14 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévu :	237 042,14 €
	Réalisé :	7 042,14 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	30 000,00 €
	Réalisé :	0,00 €
Recettes	Prévu :	30 000,00 €
	Réalisé :	30 000,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-230 000,00 €
Fonctionnement :	30 000,00 €
Résultat global :	-200 000,00 €

Abstention	Contre	Pour
		18

Délibération n° 06/28-03-2013 : Vote du compte administratif 2012 du budget parc de la Bélardière

arrête ainsi les comptes

Investissement

Dépenses	Prévu :	1 854 978,38 €
	Réalisé :	1 597 480,60 €
Recettes	Prévu :	1 854 978,38 €
	Réalisé :	1 473 343,25 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 920 675,38 €
	Réalisé :	1 542 286,66 €
Recettes	Prévu :	1 920 675,38 €
	Réalisé :	1 628 177,48 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-124 137,35 €
Fonctionnement :	85 890,82 €
Résultat global :	-38 246,53 €

Abstention	Contre	Pour
		18

Délibérations n° 07/08/09/10/11/12/28-03-2013 : Vote des comptes de gestion 2012 du budget principal de la commune et des budgets annexes

M. Gérard ANDRE, adjoint, expose aux membres que les comptes de gestion des différents budgets sont établis par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

M. Gérard ANDRE vise et certifie que les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes à ses écritures.

Les comptes de gestion sont soumis aux membres en même temps que les comptes administratifs.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité

Vote les comptes de gestion 2012 du budget principal de la commune et des budgets annexes, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Abstention	Contre	Pour
		18

Délibération n° 13/28-03-2013 : Affectation des résultats 2012 du budget principal de la commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Louis REMBLIER, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2012 le 28 mars 2013,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2012,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	119 148,60 €
- un déficit reporté de :	0,00 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	119 148,60 €
- un excédent d'investissement de :	696 085,47 €
- un déficit des restes à réaliser de :	253 460,20 €
Soit un excédent de financement de :	442 625,27 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2012 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2012 : EXCÉDENT	119 148,60 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	119 148,60 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	696 085,47 €

Abstention	Contre	Pour
		18

Délibération n° 14/28-03-2013 : Affectation des résultats 2012 du budget eau

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Louis REMBLIER, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2012 le 28 mars 2013,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2012,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	71 591,87 €
- un déficit reporté de :	0,00 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	71 591,87 €
- un excédent d'investissement de :	83 781,12 €
- un déficit des restes à réaliser de :	100 000,00 €
Soit un excédent de financement de :	16 218,88 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2012 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2012 : EXCÉDENT	71 591,87 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	71 591,87 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	83 781,12 €

Abstention	Contre	Pour
		18

Délibération n° 15/28-03-2013 : Affectation des résultats 2012 du budget assainissement

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Louis REMBLIER, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2012 le 28 mars 2013,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2012,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	48 024,29 €
- un déficit reporté de :	0,00 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	48 024,29 €
- un excédent d'investissement de :	114 807,57 €
- un déficit des restes à réaliser de :	93 900,00 €
Soit un excédent de financement de :	20 907,57 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2012 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2012 : EXCÉDENT	48 024,29 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	48 024,29 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	114 807,57 €

Abstention	Contre	Pour
		18

Délibération n° 16/28-03-2013 : Affectation des résultats 2012 du budget camping

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Louis REMBLIER, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2012 le 28 mars 2013,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2012,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	10 543,20 €
- un excédent reporté de :	11 300,96 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	21 844,16 €
- un excédent d'investissement de :	1 012,65 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00 €
Soit un excédent de financement de :	1 012,65 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2012 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2012 : EXCÉDENT	21 844,16 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	21 844,16 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	1 012,65 €

Abstention	Contre	Pour
		18

Délibération n° 17/28-03-2013 : Affectation des résultats 2012 du budget bâtiment location

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Louis REMBLIER, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2012 le 28 mars 2013,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2012,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	30 000,00 €
- un déficit reporté de :	0,00 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	30 000,00 €
- un excédent d'investissement de :	230 000,00 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00 €

Soit un excédent de financement de : **230 000,00 €**
DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2012 comme suit :
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2012 : EXCÉDENT **30 000,00 €**
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) **30 000,00 €**
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **0,00 €**
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT **230 000,00 €**

Abstention	Contre	Pour
		18

Délibération n° 18/28-03-2013 : Affectation des résultats 2012 du budget Parc de la Bélardière

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Louis REMBLIER, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2012 le 28 mars 2013,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2012,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **55 193,94 €**
- un excédent reporté de : **30 696,88 €**
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **85 890,82 €**
- un excédent d'investissement de : **124 137,35 €**
- un déficit des restes à réaliser de : **0,00 €**
Soit un excédent de financement de : **124 137,35 €**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2012 comme suit :
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2012 : EXCÉDENT **85 890,82 €**
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) **0,00 €**
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **85 890,82 €**
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT **124 137,35 €**

Abstention	Contre	Pour
		18

Délibération n° 19/28-03-2013 : Vote du budget primitif 2013 Principal de la commune

Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2013 :

Investissement

Dépenses : **1 009 035,07 €**
Recettes : **1 262 495,27 €**

Fonctionnement

Dépenses : **2 686 797,60 €**
Recettes : **2 686 797,60 €**

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : **2 441 224,37 €** (dont 1 432 189,30 € de RAR)
Recettes : **2 441 224,37 €** (dont 1 178 729,10 € de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : **2 686 797,60 €**
Recettes : **2 686 797,60 €**

Abstention	Contre	Pour
		18

Délibération n° 20/28-03-2013 : Vote du budget primitif 2013 Eau

Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2013 :

Investissement

Dépenses : **106 820,50 €**
Recettes : **206 820,50 €**

Fonctionnement

Dépenses : **457 282,67 €**
Recettes : **457 282,67 €**

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : **206 820,50 €** (dont 100 000,00 € de RAR)
Recettes : **206 820,50 €**

Fonctionnement
 Dépenses : 457 282,67 €
 Recettes : 457 282,67 €

Abstention	Contre	Pour
		18

Délibération n° 21/28-03-2013 : Vote du budget primitif 2013 Assainissement

Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2013 :

Investissement
 Dépenses : 315 772,98 €
 Recettes 409 672,98 €

Fonctionnement
 Dépenses : 278 959,20 €
 Recettes : 278 959,20 €

Pour rappel, total budget :

Investissement
 Dépenses : 409 672,98 € (dont 93 900,00 € de RAR)
 Recettes : 409 672,98 €

Fonctionnement
 Dépenses : 278 959,20 €
 Recettes : 278 959,20 €

Abstention	Contre	Pour
		18

Délibération n° 22/28-03-2013 : Vote du budget primitif 2013 Camping

Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2013 :

Investissement
 Dépenses : 1012,65 €
 Recettes 1012,65 €

Fonctionnement
 Dépenses : 42 844,16 €
 Recettes : 42 844,16 €

Abstention	Contre	Pour
		18

Délibération n° 23/28-03-2013 : Vote du budget primitif 2013 Bâtiment Location

Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2013 :

Investissement
 Dépenses : 230 000,00 €
 Recettes 230 000,00 €

Fonctionnement
 Dépenses : 30 000,00 €
 Recettes : 30 000,00 €

Abstention	Contre	Pour
		18

Délibération n° 24/28-03-2013 : Vote du budget primitif 2013 Parc de la Bélardière

Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2013 :

Investissement
 Dépenses : 1 666 179 ,57 €
 Recettes 1 666 179 ,57 €

Fonctionnement
 Dépenses : 1 662 933,04 €
 Recettes : 1 662 933,04 €

Abstention	Contre	Pour
		18

Délibération n° 27/28-03-2013 Vote des taux d'imposition 2013

Monsieur le Maire rappelle la situation économique actuelle et mentionne sa répercussion sur les collectivités. Il indique que cette année les dotations versées par l'Etat vont diminuer, et qu'il faudra néanmoins faire face à un accroissement des dépenses notamment liées à la mise en place de la réforme du rythme scolaire. Monsieur le Maire explique que le budget 2013 est resserré cette année en maîtrisant les dépenses au plus juste,

En ce sens et afin de ne pas pénaliser les ménages et les entreprises en ces temps difficiles, il est proposé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux :

Taxes	Taux 2012	Taux 2013
Taxe d'habitation	19.16 %	19.16 %
Foncier bâti	11.89 %	11.89 %
Foncier non bâti	40.70 %	40.70 %
CFE	20.09 %	20.09 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte ces propositions de taux d'imposition des quatre taxes locales pour 2013.

Abstention	Contre	Pour
		18

Délibération n° 28/28-03-2013 : Tarifs municipaux, Médiathèque

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de fixer les tarifs de la médiathèque. Ces tarifs, applicables à compter du 1^{er} septembre 2013 seront les suivants :

Carte d'abonnement : Gratuite

Abstention	Contre	Pour
		18

Délibération n° 29/28-03-2013 : Tarifs municipaux, Camping

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de fixer les tarifs du camping municipal. Ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} mai 2013 :

- ↳ Emplacement /jour : 6.80 €
- ↳ Adulte/jour : 1.65 €
- ↳ Enfant (- 12 ans)/jour : 0.85 €

- ↳ Branchement électricité /jour : 2.65 €
- ↳ Jeton de lessive : 3.00 €
- ↳ Garage mort : 6.80 €

- ↳ Glace individuelle à l'eau : 1.00 €
- ↳ Glace individuelle à la crème : 1.50 €

- ↳ Eau de 50 cl : 0.30 €
- ↳ Canette de soda : 1.00 €

- ↳ Baguette de pain : 0.90 €
- ↳ Croissant : 0.80 €
- ↳ Pain au chocolat : 0.90 €

Abstention	Contre	Pour
		18

Délibération n° 30/28-03-2013 : Tarifs municipaux, Concessions cimetières

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de fixer les tarifs des concessions cimetières. Ces tarifs, applicables à compter du 1^{er} septembre 2013 seront les suivants :

- ↳ Perpétuelle au m2 : 97 €
- ↳ Trentenaire au m2 : 46 €
- ↳ Columbarium 15 ans : 428 €
- ↳ Columbarium 30 ans : 748 €

Abstention	Contre	Pour
		18

Délibération n° 31/28-03-2013 : Tarifs municipaux, locations de salles

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de fixer les tarifs des locations de salle. Ces tarifs seront applicables à partir du 1^{er} septembre 2013.

Monsieur le Maire rappelle que la salle polyvalente étant en rénovation, elle ne pourra être louée avant le mois d'avril 2014. Dès lors, les tarifs de cette salle seront fixés ultérieurement.

Maison des associations :

Particuliers (tarif soirée du lundi au vendredi) : 112 €

Particuliers (forfait week-end) : 255 €

Associations de DISSAY : gratuit

Entreprises de DISSAY : 325 €

Associations, CE ou entreprises hors DISSAY : 540 €

Caution ménage : 82 €

Abstention	Contre	Pour
		18

Délibération n° 32/28-03-2013 : Tarifs municipaux, Accueil jeunes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de fixer les tarifs de l'accueil jeunes municipal. Monsieur le Maire propose que des tarifs hors commune soient instaurés. Ces tarifs, applicables à compter du 1^{er} septembre 2013 seront les suivants :

Accueil jeunes- Participation activités extérieures

	Tarif « Enfant de Dissay »	Tarif « enfant hors commune »
QF1 moins de 549 :	3.00 €	coût de la prestation
QF2 de 550 à 699 :	3.05 €	coût de la prestation
QF3 de 700 à 1000 :	4.10 €	coût de la prestation
QF4 supérieur à 1000 :	5.10 €	coût de la prestation

Les tarifs s'entendent à la journée

Accueil jeunes- Séjour organisé à l'extérieur

	Tarif « Enfant de Dissay »	Tarif « enfant hors commune »
QF1 moins de 549 :	51.00 €	coût de la prestation
QF2 de 550 à 699 :	61.00 €	coût de la prestation
QF3 de 700 à 1000 :	82.00 €	coût de la prestation
QF4 supérieur à 1000 :	102.00 €	coût de la prestation

Une cotisation de 15 € obligatoire à l'année est demandée à l'inscription.

Les mercredis, samedis, et journées de vacances scolaires sans activités payantes ne seront pas facturés.

Abstention	Contre	Pour
		18

Délibération n°33/28-03-2013 : Tarifs municipaux, services périscolaires

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de fixer les tarifs du service périscolaire.

Monsieur le Maire propose que les tarifs soient réévalués de 1.8% (*pour mémoire, l'inflation moyenne en France pour 2012 était de 2% - source INSEE*).

A compter du 1^{er} septembre 2013, les tarifs seront les suivants :

Cantine Municipale :

QF1 moins de 549 : 1.32 €

QF2 de 550 à 699 : 3.05 €

QF3 de 700 à 1000 : 3.35 €

QF4 supérieur à 1000 : 3.35 €

Repas facturés à la crèche : 1.93 €
 Enseignant non subventionné : 5.60 €
 Enseignant subventionné et personnel : 4.07 €

Garderie : (vacation par présence, matin et soir)
 QF1 moins de 549 : 1.38 €
 QF2 de 550 à 699 : 1.63 €
 QF3 de 700 à 1000 : 1.83 €
 QF4 supérieur à 1000 : 1.83 €
 Goûter : 0.30 € par enfant

Une décote de 10% est accordée pour les familles de 2 enfants et 10 % en plus par enfant supplémentaire

Transport scolaire :

Par enfant et par an : 10 € 00

Abstention	Contre	Pour
		18

Délibération n° 34/28-03-2013 : Tarifs municipaux, Travaux en régie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de fixer les tarifs des travaux en régie. Ces tarifs applicables à compter du 1^{er} septembre 2013 seront les suivants :

- Main d'œuvre par heure : 31.00 €
- Heure de Tractopelle : 51.00 €

Abstention	Contre	Pour
		18

Délibération n° 35/28-03-2013 : Tarifs municipaux, droit de place

Vu le principe général de non gratuité de l'occupation du domaine public, article L 2125.1 du Code général de la propriété des personnes publiques, et sur recommandation de la commission des finances, le Maire propose d'établir les redevances et droits de place suivants :

Droit de place, marchés :

- Mètre linéaire (occupation occasionnelle) : 1.50 €
- Forfait trimestriel au mètre linéaire : 6.50 €
- Forfait trimestriel borne électrique : 18 €

Redevance d'occupation du domaine public de place, terrasses :

Mètre carré, forfait annuel : 10 €

Abstention	Contre	Pour
		18

Délibération n° 36/28-03-2013: Subventions 2013

Sur proposition de Monsieur le Maire les membres du Conseil Municipal votent les crédits prévus au chapitre 65 du budget communal selon la répartition suivante :

Détail des subventions :

657362	Subvention CCAS	13 959.28
657361	Subvention Caisse des Ecoles	42 753.98
65735	Crèche intercommunale (fonds de concours)	14 908.00
657364	Subvention au budget camping	0.00
657365	Subvention budget bâtiment location	30 000.00
6537	Participation eaux pluviales	14 523.65
6574	Subvention aux associations (voir 1 ^{ere} répartition ci-après)	75 000.00

Liste des associations subventionnées :

Associations	Subvention votée	Associations	Subvention votée
A croch' et vous	1200	FEPS	1000
ACCA	500	Judo	1700
ADMR	1850	L'espérance	1250
Promotion de la lecture en vienne	290	Prévention routière	76
Assoc petits et grands	950	Restos du cœur	450
Carrefour de l'amitié	460	Taekwondo	800
CSD foot	2500	Tennis club	500
Comité de jumelage	1500	Mölkkyroscope	150
Comité des fêtes	4500	Théâtre	800
Danse plaisir	300	Ecole musique Saint Georges	450
Droits des femmes	180	Asso sécheresse 2003	80
Éclat	250	Sous TOTAL	24 766
Espoir DISSAY/twirling	2300	Réserve	17 234
Twirling	500	Les Francas DSP	33 000
FNACA	230	TOTAL	75 000

Abstention	Contre	Pour
		18

Délibération n°37/28-03-2013 : Tarifs de l'eau et de l'assainissement

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les tarifs de l'eau et de l'assainissement comme suit pour l'année 2013:

EAU		ASSAINISSEMENT	
Prime fixe	31.97 euros	Prime fixe	25.74 euros
Redevance au m3	1.29 euros	Redevance au m3	0.72 euros

Abstention	Contre	Pour
		18

Délibération n° 38/28-03-2013 : Contribution du budget communal au titre des eaux pluviales pour 2013

Considérant la nature partiellement unitaire du réseau d'eaux pluviales et les répercussions sur les installations du réseau d'assainissement de la commune, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de fixer forfaitairement la proportion des charges de fonctionnement et d'investissement qui fera l'objet d'une participation du budget général versée au budget annexe d'assainissement.

Monsieur le Maire précise que la charge financière supportée par le budget général de la commune au titre des eaux pluviales dépend de la nature des réseaux (totalement séparatifs, partiellement ou totalement unitaires).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de fixer cette participation à :

3 % des charges de fonctionnement du réseau, amortissement et intérêts des emprunts exclus,

Et 10 % des amortissements techniques et intérêts des emprunts.

Pour 2013, le montant de cette participation s'élève à 14 523.65 euros et sera imputée au compte 65737 du budget général (et 7063 du budget assainissement).

Chapitre budgétaire	Montant inscrit au budget en €	Pourcentage de participation	Montant de la participation
011	110 400.00 €	3 %	3 312.00 €
014	33 023.00 €	3 %	990.69 €
65	34 109.29 €	3 %	1 023.27 €
66	10 211.50 €	10 %	1 021.15 €
67	2 500.00 €	3%	75.00 €
022	11 000.00 €	3 %	330.00 €
042 (68)	77 715.41 €	10 %	7771.54 €
TOTAL	278 959.20		14523.65 €

Abstention	Contre	Pour
		18

Délibération n° 39/28-03-2013: Demande de subvention au Conseil Général pour la mise en place de 3 abribus

Monsieur Le Maire mentionne que la commune prévoit chaque année le remplacement de 3 abribus. Dans le cadre du programme d'aide au développement des communes, le Conseil général peut octroyer une subvention de 500 € par abribus, dans la limite de 3 abribus par commune. Il demande donc l'autorisation du conseil municipal de solliciter cette subvention. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, autorise Monsieur le Maire à demander cette subvention.

Abstention	Contre	Pour
		18

Délibération n° 40/28-03-2013: Demande de subvention à ERDF pour projet d'aménagement du centre bourg

Monsieur Le Maire mentionne que dans le cadre de l'opération du centre bourg, et plus particulièrement des travaux d'enfouissement des réseaux au Trait de la Charbonnière, il est possible de solliciter une subvention auprès d'ERDF. Monsieur le Maire rappelle que le montant de cette opération s'élève à 190 000 €. Il demande donc l'autorisation du conseil municipal de solliciter une subvention auprès d'ERDF. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, autorise Monsieur le Maire à demander cette subvention.

Abstention	Contre	Pour
		18

Délibération n° 41/28-03-2013: Autorisation des travaux de mise de débit du poste de relèvement de la station d'épuration et demande de subvention correspondante

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'installer un débitmètre électromagnétique sur le déversoir principal (tête de station) du système de collecte de la station de Dissay-St Georges les Baillargeaux. Le coût prévisionnel du projet s'élève à 12 144 € HT selon le descriptif estimatif du SIVEER. Il est possible de demander une subvention à l'agence de l'eau pour financer une partie de ce projet mais également au Conseil Général. Monsieur le Maire soumet donc ce dossier au Conseil municipal, qui, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer ce devis et solliciter la subvention correspondante auprès des différents financeurs.

Abstention	Contre	Pour
		18

Délibération n° 42/28-03-2013 : Adhésion de la commune de Loudun au SIVEER

Monsieur le Maire, après avoir rappelé que la collectivité est membre du SIVEER, informe le Conseil Municipal que par délibération du 07 décembre 2012, le Comité du SIVEER a donné son accord :

- pour l'adhésion au SIVEER de la commune de Loudun

Aussi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'accepter la demande d'adhésion au SIVEER de la commune de Loudun
- autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure permettant à Monsieur le Préfet de prendre l'arrêté entérinant ces décisions.

Abstention	Contre	Pour
		18

Délibération n° 43/ 28-03-2013 : Vente d'un terrain à la Bélardière

Monsieur le Maire indique que la délibération n°08/01092010 portant sur la vente d'un terrain sur le parc d'activités de la Bélardière est caduque et doit être revotée du fait du changement du projet initial de l'acquéreur.

Les parcelles vendues sont en section AW, n° 605 ET 607 pour une superficie totale de 783 m².

Le prix du terrain est de 15 € HT/m² soit un montant total de 11 745.00 € HT soit 14 047.02 € TTC .

Il demande donc au conseil de se prononcer sur la vente de ce terrain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte la vente de ce terrain au prix proposé

Abstention	Contre	Pour
		18

Délibération n° 43bis/28-03-2012: Loyer logement PUYGREMIER

Monsieur le Maire indique qu'il convient de déterminer un loyer pour le logement meublé de Puygremier loué à un agent des services techniques nouvellement recruté dans l'attente que ce dernier trouve un logement.

Monsieur le Maire propose un loyer de 150 € et une provision sur charges de 20 € mensuels.

Il demande donc au conseil de se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, valide la proposition et autorise Monsieur le Maire à recouvrer les loyers et provisions sur charges.

Abstention	Contre	Pour
		18

Délibération n° 44/28-03-2013: Acceptation du lancement d'une délégation de service public pour le centre de loisirs

Monsieur le Maire mentionne que la délégation de service public actuelle pour le centre de loisirs s'achèvera le 31 août 2013.

Il est donc nécessaire d'envisager comment assurer après cette date ces activités.

Monsieur le Maire fait part de plus de la réforme du rythme scolaire instituant dès le mois de septembre la semaine à 4.5 jours.

Cette mesure aura donc un impact important face au centre de loisirs organisé le mercredi.

Monsieur le Maire indique qu'il est possible de réaliser une procédure de DSP simplifiée, La procédure dite « simplifiée » étant prévue lorsque « le montant des sommes dues au délégataire pour toute la durée de la convention n'excède pas 106 000 euros ou que la convention couvre une durée non supérieure à trois ans et porte sur un montant n'excédant pas 68 000 euros par an. Toutefois, dans ce cas, le projet de délégation est soumis à une publicité préalable ainsi qu'aux dispositions de l'article L. 1411-2 .

Il demande donc au conseil de se prononcer sur le lancement d'une nouvelle DSP pour les centres de loisirs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte le lancement d'une délégation de service public pour le centre de loisirs.

Abstention	Contre	Pour
		18

Délibération n° 45/28-03-2013 : IEMP maintien à titre personnel aux taux antérieurs

Vu le Décret n° 2012-1457 du 24 décembre 2012 portant modification de divers textes indemnitaires applicables à certains personnels relevant du ministère de l'Intérieur (JO 27/12)

Vu l'Arrêté du 24 décembre 2012 fixant les montants de l'Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures – NOR : INTA1239113A (JO 27/12)

Considérant le troisième alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984.

Le conseil municipal décide de maintenir, à titre individuel, au fonctionnaire concerné, le montant indemnitaire dont il bénéficiait en application des dispositions réglementaires antérieures, lorsque ce montant se trouve diminué soit par l'application ou la modification des dispositions réglementaires applicables aux services de l'Etat servant de référence, soit par l'effet d'une modification des bornes indiciaires du grade dont il est titulaire.

Valeurs annuelles à prendre en compte par filière et par grade :

Filière technique :

- adjoint technique = 1143.37€
- adjoint technique principal = 1204€
- agent de maîtrise et agent de maîtrise principal = 1204€

Filière Administrative :

- adjoint administratif de 1^{ère} classe = 1173.86€
- adjoint administratif de 2^{ème} classe = 1153€
- adjoint administratif principal = 1478€
- rédacteur = 1492€

Filière sanitaire et sociale :

- Atsem principaux : 1.478 €
- Atsem de 1re classe : 1.153 €

Filière animation :

- Adjoints d'animation de 2e classe : 1.153 €

Le maintien du montant indemnitaire est conservé uniquement pour les agents stagiaires et titulaires.

Pour les agents non titulaires les montants s'appliquent selon l'Arrêté du 24 décembre 2012.

Abstention	Contre	Pour
		18

Délibération n° 46/28-03-2013 : Modification de la délibération 01/12/02/2013

Suite à une erreur matérielle, il convient de modifier la délibération n°01/12-02-2013 concernant les dégrèvements de facture d'eau.

Après analyse de ces dernières et des causes ayant engendré ces fuites privatives, il est proposé au conseil municipal le dégrèvement des compteurs suivants :

- compteur 18 01 03238 : 1017.42 € de remise de dette
- compteur 18 01 04239 : 720.20 € de remise de dette
- compteur 18 01 04553 : 1029.71 € de remise de dette
- compteur 18 01 02376 : 206.90 € de remise de dette
- compteur 18 01 02506 : 135.16 € de remise de dette

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte les dégrèvements proposés.

Abstention	Contre	Pour
		18

Délibération n° 47/28-03-2013 : Tarifs municipaux, centre de loisirs Puygremier

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de fixer du centre de loisirs de Puygremier, Monsieur le Maire propose que ces tarifs soient applicables à compter du 1er septembre 2013 :

Centre de Loisirs de Puygremier

	Tarif	
QF1 moins de 549 :	3.25	€
QF2 de 550 à 699 :	9.10	€
QF3 de 700 à 1000 :	12.05	€
QF4 supérieur à 1000 :	14.15	€
Tarif extérieur	25.60	€
Garderie	0.60	€

Les tarifs s'entendent à la journée

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte ces tarifs à compter du 1er septembre 2013.

Abstention	Contre	Pour
		18

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire, puis chaque adjoint dresse le bilan des travaux de chacune des commissions :

Questions diverses :

Madame KARAGUITCHEFF signale que le dernier panneau installé place de la Grand 'Court est mal positionné et gêne la visibilité.

Monsieur RICHARD remonte une demande d'éclairage de la part d'administrés qui pratiquent le co-voiturage au rond-point de la N10 vers NOUZIÈRE (à partir de 5h00 sur l'axe gare / rond-point)

Madame PLUMEREAU signale des voitures stationnées sur le parvis de l'église, empêchant le passage de personnes à mobilité réduite.

Monsieur FRANCOIS informe que la commission d'appel d'offre s'est réunie le 27/03/2013 pour étudier les dossiers skate Park. Les travaux de terrassement ont débuté. L'inauguration est prévue le 05/07/2013. La préparation de cette manifestation fait l'objet d'un travail des jeunes du CCJ, réunis le 9 mars dernier. Prochaines réunions du CCJ : les 6 et 20 avril.

La commission Communication, Citoyenneté s'est réunie les 7 et 15 mars, principalement pour préparer le Dissay Infos Spécial Réunions de quartier 2013 actuellement en diffusion.

Les prochaines réunions de la commission sont prévues lundi 22 avril et le jeudi 23 mai.

Madame DEBIN informe que la réunion PLU avec les personnes publiques associées aura lieu le 9/04.

Les travaux de démolition de la salle polyvalente ont débuté. Il est à prévoir un renforcement de toiture. Une réunion complémentaire est prévue avec le bureau de contrôle, l'architecte et l'assistant de maîtrise d'ouvrage.

Une entreprise a déposé le bilan, un marché va être relancé pour continuer les travaux.

La prochaine commission environnement cadre de vie aura lieu le 18/04/2013

Monsieur BREMOND informe le conseil municipal de la dissolution de l'association La dynamique Disséenne. Monsieur Bruno PRE a repris la présidence de la section de Dissay du Judo club Vallée du Clain à la place de madame Céline POISSON. Une réunion est prévue avec les services techniques et les associations pour finaliser l'installation de la salle Galipeau. Le 10/08/2013 Dissay accueillera un concert des heures vagabondes avec la chanteuse Noa. Des contacts sont pris avec des mairies ayant participé aux Heures vagabondes 2012. Un appel à bénévoles est lancé auprès des associations pour fournir des bénévoles en contrepartie du partage des bénéfices. Le MOLKYROSCOPE est candidat à l'organisation de l'open de France 2014 de Molkky.

Monsieur ARANDA informe le conseil municipal de l'arrivée d'un nouveau commerçant (un poissonnier) au marché le vendredi. Une négociation est entamée avec Geodis pour un projet d'agrandissement sur i-parc.

Les questions diverses et l'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23h30.
Adopté en séance ordinaire du Conseil municipal du jeudi 28 mars 2013,

Le Maire,
Louis REMBLIER

Le Secrétaire de séance,
Aymeric DUVAL